

A VOTRE SERVICE
Société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros
Siège social : 53 avenue Théophile Bottone,
06540 FONTAN
904 604 725 RCS NICE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS 2026

Le 29 mars 2026 à 17 H 00, les associés se sont réunis au siège social, 53 avenue Théophile Bottone, 06540 FONTAN, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe OUDOT Gérant associé présent. Madame Stéphanie, Marie, Claude GIRAUD-CARRIER ép. OUDOT, Gérante, assiste à l'assemblée.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents. Le Président constate que les associés présents possèdent 500 parts sociales, soit la totalité des parts composant le capital social et que l'assemblée réunit donc le quorum exigé par la loi et les statuts pour pouvoir valablement délibérer.

Le Président de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence ;
- Le rapport de la Gérance ;
- Le texte du projet de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président de Séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission d'un co-Gérant
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

RESOLUTION 1 : DEMISSION D'UN CO-GERANT

L'assemblée générale prend acte de la démission de M. Philippe OUDOT de ses fonctions de Gérant à compter du 1^{er} avril 2026.

Madame Séphanie, Marie, Claude GIRAUD-CARRIER ép. OUDOT demeure seule Gérante.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

So/18

RESOLUTION 2 : MODIFICATION STATUTAIRE

L'assemblée générale décide de supprimer des statuts le nom de l'ancien Gérant et de modifier l'article 11

Article 11 - Nomination de la gérance.

Par décision de l'assemblée du 29 mars 2026, Mme GIRAUD-CARRIER ép. OUDOT Stéphanie, Marie, Claude demeure seule gérante.

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION 3 : DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

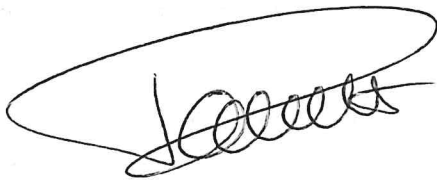
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 H 30.

Philippe OUDOT

Bon pour démission de mes fonctions de co-gérant



**Stéphanie, Marie, Claude GIRAUD-CARRIER
ép. OUDOT**



*Bon pour démission de
mes fonctions de co-gérant*